

José DEULOFEU

L'ÉTUDE DES LANGUES PARLÉES
ET LA TYPOLOGIE DES LANGUES

Cette étude part d'un problème empirique qui se pose dès qu'on aborde l'étude du français parlé : quelles vont être les limites du corpus à prendre en considération ? On verra que ce problème empirique ne peut être dissocié d'une question théorique : quelles sont les limites du système d'une langue ? Après l'examen d'un certain nombre de cas concrets de description en syntaxe du français parlé, nous serons amenés à conclure que la réponse aux questions générales demande que l'on dispose d'un très grand nombre d'études de détail très fines. En ce sens nous pourrions dire que l'étude détaillée des langues parlées peut modifier les perspectives dans le problème de la typologie des langues.

- ◆ La sélection des exemples dans les études de syntaxe du français parlé : quels critères utiliser ?

Si l'on décide d'utiliser, pour des études de morphosyntaxe, des corpus de provenance très diverse, regroupés par le critère intuitif que le locuteur "parle français", on se trouve confronté à deux types de données.

Certains exemples ne posent aucun problème : ils sont immédiatement reconnus et acceptés par les descripteurs même s'ils ne sont pas "normatifs" au sens institutionnel du terme :

- (1) tu vas où
- (2) ce qui me plaît c'est quand tu viens me voir
- (3) je sais pas qu'est-ce qu'il veut dire

Le jugement d'acceptabilité est le plus souvent confirmé par la description; la prise en compte de ces exemples contribue à rendre la description plus cohérente, plus régulière, de sorte que l'on n'éprouve aucune difficulté à les considérer comme des productions à part entière du système de la langue française.

D'autres exemples en revanche peuvent poser plus de problèmes.

- (4) ce métier on se déplace tous les jours
- (5) les quarts de finale de la coupe les matches retour seront disputés mardi
- (6) on me payait l'essence que je roulais
- (7) voilà un accident qu'on vous a beaucoup parlé cette semaine
- (8) il y a des formes qu'on peut pas deviner ce que c'est
- (9) le plus qui l'a gardé c'est moi
- (10) j'y aime, ça
- (11) tu en caresses un l'autre papa dans le box tu vois il commence à taper il veut que tu le caresses à lui
- (12) tu le fasses on gagnait
- (13) et alors je lui ai demandé — que je savais plus où j'en étais — qui c'était qui l'avait

Pour beaucoup de ces exemples, certains descripteurs hésiteront à les inclure dans un corpus représentatif de français parlé. En fait on peut dégager deux attitudes extrêmes à leur égard.

La première se fondera essentiellement sur des critères externes à l'analyse pour les en exclure, ou tout au moins pour leur donner une place secondaire. D'une façon générale, on s'appuiera sur la notion d'homogénéité minimale d'un corpus pour renvoyer leur étude à celles de dialectes particuliers, régionaux ou sociaux, qui sont à étudier pour eux-mêmes, indépendamment, dans un premier temps du moins, du français commun.

Si l'on va dans le détail, on verra qu'au-delà du simple souci méthodologique, cette attitude révèle des choix théoriques gouvernant ce qu'il convient d'exclure *a priori* de la description d'une langue :

- les faits qui peuvent être mis au compte d'interférences avec d'autres langues ou de substrats dialectaux. On pourrait ainsi voir dans 6, 12 et 13 des interférences avec le provençal. Dans 10, l'influence du franco-provençal et éventuellement une trace d'espagnol dans le 11.
- Des faits qui relèvent d'une sorte de "pathologie" de la langue. Si l'on considère les exemples 1, 5 éventuellement 6, l'absence de marqueurs de relation pourrait apparaître comme un lapsus accidentel, un fait de performance relevant plus de la psycholinguistique que de la linguistique.

A l'objection que de tels exemples sont fréquents dans les corpus, certains iraient jusqu'à répondre qu'il s'agit sans doute de locuteurs ayant constitué leur langage dans des conditions sociales impropres à son élaboration complète : ces "dialectes sociaux" seraient à étudier à part.

Cette position repose sur l'idée qu'il y a des liens étroits entre les productions linguistiques et les caractéristiques extralinguistiques des locuteurs, telles que leur origine géographique ou sociale. L'unité de description serait donc le "dialecte" défini par un ensemble de caractéristiques externes.

Ceci revient à soutenir qu'il n'est pas possible de définir la notion de langue particulière à partir de seuls critères linguistiques. Il faut y ajouter des critères institutionnels : parlent la même langue ceux qui ont choisi de suivre les mêmes normes. La description du français parlé, par exemple, prendra alors la forme d'une juxtaposition de dialectes reflétant dans leurs différences celles du corps social.

L'autre attitude pose qu'il n'y a pas de raison d'exclure *a*

priori de la description syntaxique du français les exemples que nous venons de citer. Cette attitude se fonde sur un certain nombre de constatations empiriques et de principes méthodologiques.

◆ Constatations empiriques

D'une façon générale, on peut dire que le répertoire des locuteurs est souvent beaucoup plus grand qu'on ne pense. Ce simple fait met sérieusement en cause les positions trop strictement corrélacionistes.

Ainsi les exemples 5 et 7 ont été prononcés par des journalistes de télévision, l'exemple 8 est dû à un professeur d'université. Des exemples tels que 10 et 11 ont été entendus chez un locuteur alsacien alors qu'on les assigne d'ordinaire à d'autres régions.

On observe donc que l'extension géographique et sociale des faits de langue est souvent plus grande qu'on ne soupçonne. Dans ce domaine, l'intuition du linguiste est de faible secours : nous avons encore besoin de beaucoup de corpus bien recueillis si nous voulons échapper aux préjugés les plus courants.

◆ Principes méthodologiques

Fortes des constatations précédentes, nous serions tentés de poser que les critères externes ne sont pas pertinents pour définir les limites d'un corpus. Il n'est pas sûr que des notions comme celles de : "français des quartiers nord de Marseille", "français des migrants de la deuxième génération" aient une quelconque pertinence *linguistique*. Pour reprendre une terminologie connue, limiter le corpus par des considérations sociogéographiques nous permettrait d'étudier les diverses normes de réalisation du français et non le système qui les autorise. Or c'est précisément ce système, reconstitué à partir des images incomplètes qu'en donne chaque "dialecte", qui est l'objet propre de l'étude linguistique.

Revenons aux exemples 5 et 7. Dans l'hypothèse corrélacioniste, on dira que le journaliste est sorti de son usage habituel, de son "dialecte habituel" sous l'effet d'un lapsus ou d'une influence extérieure. Tous les faits de "variation" dans un corpus seront mis au compte de l'interférence de systèmes, un locuteur pouvant maîtriser plusieurs dialectes.

Dans l'autre hypothèse, on avancera au contraire que le locuteur a exploité un peu plus largement les ressources du système de la relative, sans se laisser arrêter par les normes de l'usage standard. Les différences d'usages entre locuteurs tiendraient donc beaucoup plus au fait qu'ils suivent des normes différentes qu'à des différences de système proprement dit.

Le meilleur argument que l'on puisse donner en faveur de cette position est un argument interne à la description. Dans beaucoup de cas, on observe que la description d'un usage est irrégulière, faite d'un bricolage de diverses constructions dont les limites d'emploi apparaissent arbitraires. C'est évidemment le cas de l'usage standard de la relative. Si l'on prend au contraire comme corpus des exemples provenant de divers usages, la description qui en résulte frappe par sa régularité et son équilibre.

On peut donc être tenté de poser en principe qu'il convient de laisser à la description le soin de décider si tel ou tel exemple doit être écarté ou non. Sous une forme moins abrupte, on peut accorder plus d'importance aux arguments internes qu'aux arguments externes dans les décisions.

Si l'on choisit d'adopter une telle position, qui va au rebours de ce qui se pratique de nos jours en sociolinguistique et en dialectologie, il reste à fournir un certain nombre d'éclaircissements généraux sur la notion de système et à montrer comment on peut la mettre en oeuvre dans des analyses particulières d'exemples intuitivement "marginiaux".

◆ Système ou microsystèmes articulés ?

C'est seulement par abus de langage que l'on peut se référer à la notion de système du français. Nous ne pouvons parler d'un système aussi général alors que la description est loin d'être achevée. Ce que nous faisons dans la pratique, c'est nous référer à de petites organisations grammaticales : les pronoms clitiques en relation avec le verbe, les temps du verbe, les relatifs ..., sans être en mesure de toujours dominer les relations que ces microsystèmes ont entre eux. Sans être même sûrs que de tels liens existent partout. Qu'il soit donc bien entendu que lorsque nous parlons de système du français nous faisons référence à l'ensemble des sous-systèmes que nous avons décrits.

◆ Système linguistique et langues particulières

Nous avons donc d'un côté des structures grammaticales : telle organisation de pronoms, tel type de marquage de compléments ... et de l'autre des réalités institutionnelles que sont les langues particulières, les dialectes et à la limite les usages. Quelles sont les relations que l'on trouve entre ces deux types d'objets ?

L'idée la plus simple serait qu'il existe un ensemble de sous-systèmes grammaticaux recouvrant le domaine de ce qu'intuitivement on perçoit comme "le français".

Et de fait la description ne cesse de nous révéler des données qu'il faut traiter avec des catégories adéquates à une langue et quasiment inadaptables à une autre.

Mais d'un autre côté un certain nombre de faits, et en particulier les exemples marginaux que nous avons cités, donnent à penser que le recouvrement entre structure linguistique et langues-institutions n'est pas aussi parfait qu'on pourrait le croire.

Nous allons d'abord donner des exemples de certains usages apparemment en rupture avec le système "français" et pourtant produits par des locuteurs qui, sur d'autres points, restent dans ce système.

Nous verrons ensuite des cas où il semble que la description d'une structure grammaticale puisse convenir à la fois à des exemples de français et à des usages d'autres langues romanes et enfin un cas où l'on est tenté de décrire le français à l'intérieur d'un ensemble de contraintes universelles.

On voit donc que les recherches sur les limites d'un système nous rapprochent de la problématique de la typologie des langues. Nos microsystèmes sont autant de traits structuraux qui doivent permettre de définir des types, la question étant alors de savoir comment on peut situer le type français par rapport au type "langue romane" et, éventuellement, par rapport aux autres types.

◆ Interférence ou exploitation des ressources du système ?

Considérons l'exemple 12 rappelé ici :

(12) tu le fasses on gagnait

Bien peu de linguistes se hasarderont à donner une description du système verbal français qui prédise un tel emploi du subjonctif dans un premier terme de corrélation non marquée. Cet emploi, ainsi que d'autres dans des propositions en *si*, sont pourtant bien attestés dans l'usage de la région de Gap. Un recensement de tels exemples serait important pour mesurer la vitalité de ce tour, son extension en fonction du lexique verbal, etc. Il serait aussi très utile de savoir s'il est limité à une région géographique particulière. Mais en attendant une telle étude, dont on peut penser qu'elle accuserait la marginalité du tour, on peut proposer de l'exclure du corpus comme un cas clair d'interférence avec un substrat non français : il existe de tels emplois de formes subjonctives en provençal.

On serait en fait satisfait si, toutes les fois qu'un exemple venait perturber la description, on pouvait y voir un cas d'interférence. On sait que les contacts de langues peuvent donner lieu à des greffes spectaculaires d'un système sur l'autre.

On rencontre cependant des situations où il est difficile de choisir entre l'hypothèse de l'interférence et celle du développement propre du système.

Considérons l'exemple 10 : *j'y aime*. Le *y* représente un pronom neutre objet. Les excellentes analyses de G. Tuailon ont bien montré tout ce que ce tour devait au substrat franco-provençal de la zone où il est attesté. Le franco-provençal connaissant une opposition à trois termes pour l'objet clitique masc./fém./neutre, les locuteurs qui sont passés au français ont préservé cette opposition en utilisant le *y* neutre d'objet indirect du français comme support morphologique. On retrouve donc le système franco-provençal sous les formes françaises.

Il m'a cependant été donné d'entendre de la bouche d'un locuteur d'origine alsacienne les constructions suivantes :

(14) tu *y* mets / tu *y* prends / tu *y* comprends ça toi

Si le premier exemple est potentiellement ambigu (le contexte indiquait cependant clairement que *y* avait valeur d'un *ça*) les deux autres relèvent sans ambiguïté de l'usage "franco-provençal". Renseignements pris, le locuteur âgé de 26 ans avait beaucoup voyagé après vingt ans et connaissait la région lyonnaise. On pourrait donc sauver l'hypothèse de l'emprunt. Cependant une acquisition si tardive et si parfaite invite à considérer que le français est facilement disposé à étendre son système des clitiques en *y* ajoutant un *y* neutre en position objet. Les données empiriques sont sur ce point confortées par la considération du système des clitiques.

On observe en effet que la distinction entre un pronom neutre unique et un pronom variant en genre ou en nombre est attestée en position sujet :

il / elle - ça

et en position objet indirect :

lui / leur - *y*

On peut donc comprendre que ce système soit étendu dans la dernière position clitique : l'objet direct :

le / la - ? → le / la - y

Le rôle du substrat serait donc à voir non pas comme une condition nécessaire mais comme une manière de catalyseur qui faciliterait le processus. Le système français de son côté constitue un terrain structural favorable à une telle évolution.

L'usage du *y* objet neutre ne serait donc pas un fait de français régional, mais une exploitation plus complète du système français général. Des études plus détaillées sur les distributions de ce *y* dans les divers usages devraient nous aider à prendre position dans le débat. Nous devons souligner en attendant qu'il ne concerne pas seulement ce type de phénomènes.

Considérons l'exemple 7 (on rappelle ici la partie utile) :

(7) ... il veut que tu le caresses à *lui*

L'objet direct construit avec la préposition *à* n'est pas un trait reconnu au type français. C'est ce qui fait considérer de tels exemples comme des cas d'interférence. En fait il s'agit là d'une simple intuition : je ne connais pas sur ce point d'étude aussi précise que celle de Tuailon.

Il reste toujours possible de faire une description de ce tour à partir des exemples où on le rencontre. On s'aperçoit alors que les contraintes qui le gouvernent ont toutes les caractéristiques de contraintes morphosyntaxiques ordinaires. On peut faire une liste de contextes qui en favorisent l'apparition et l'on peut aisément se rendre compte qu'ils sont structurés.

Ainsi, du côté du verbe, on voit qu'il est bien attesté avec des lexèmes nettement "agentifs" (frapper, voir, carasser); du côté du complément, on peut établir une échelle d'acceptabilité des contextes :

(15) je l'ai vu à *lui* / je l'ai vu à ton frère / j'ai vu à ton frère /
? je l'ai vu à un monsieur / ?? à la table / * à ça, * à personne

Les facteurs positifs sont : la construction avec reprise par le pronom, le fait que le complément est réalisé par un semi-lexical (+ humain). Pour les groupes nominaux lexicaux, la présence des traits (+ humain) et (+ défini). Ce type d'organisation ne diffère en rien de celles que l'on rencontre dans des secteurs où il ne saurait être question d'interférence. On peut donc dire que l'objet prépositionnel n'a pas lieu d'être marginalisé dans la description des usages qui le possèdent. Tout se passe donc comme s'il s'agissait d'une possibilité du système que certains locuteurs actualisent. Là encore le contact de langues peut être un catalyseur, il n'y a pas de raison d'en faire la condition nécessaire.

Devant de telles données, on est tenté de dépasser le cadre du domaine français pour faire la description. Il est difficile en effet de ne pas faire de rapprochements avec les autres langues romanes qui possèdent un tel tour.

◆ Système français ou système roman ?

Si l'on s'en tient aux usages standard, on serait tenté de distinguer le français de l'espagnol ou du roumain par exemple en fonction de la caractéristique typologique : peut construire un objet direct prépositionnel. La prise en compte des usages non standard nous montre qu'une telle classification est trop grossière. Il vaudrait sans doute mieux dire que ce trait caractérise l'ensemble des langues romanes. Ce qui différencierait les divers usages serait les conditions morphosyntaxiques du type de celles que l'on a mises en évidence en 15, qui ont de fortes chances d'être différentes d'une langue à l'autre, et même d'un usage à l'autre à l'intérieur d'une langue.

Une telle situation est loin d'être l'exception : un autre exemple en sera fourni par l'usage du *que*. Considérons les exemples suivants :

- (16) et alors je lui ai demandé *que je savais plus où j'en étais*
qui c'est qui l'avait

- (16') et alors je lui ai demandé *je savais plus où j'en étais* qui c'est qui l'avait
- (17) en compte de pagar-els-hi *que no hagués pogut* el menjar
 au lieu de leur payer (que) il aurait pas pu la nourriture
 els-hi donava els feia la sopa popular
 il leur donnait il leur faisait la soupe populaire
 Corpus Catalan Escandell

On constate qu'en français de Marseille (16), en français standard (16') comme en catalan, on dispose de la possibilité d'insérer une construction verbale dans le déroulement d'une autre (l'insertion est la partie en italiques).

Mais alors qu'en français standard de telles insertions ne sont pas marquées, sinon par une intonation caractéristique, l'usage marseillais, à l'image du catalan, peut les signaler par le morphème *que*. En français standard le *que* ne marque, à quelques exceptions près, que des constructions régies par un verbe ou des relatives. Les insertions constituent un mode de combinaison de constructions verbales qui ne présente pas du tout les mêmes propriétés que la rection. On peut vérifier par exemple qu'il est impossible de faire contraster deux insertions comme on peut le faire pour deux rections :

- (18) je n'ai pas dit qu'il était parti mais bien qu'il aurait pu partir

Comment interpréter le fait que certains usages français peuvent marquer par *que* les insertions ? On pourrait être tenté de parler d'interférence avec des langues qui connaissent cette construction, puisque l'exemple 16 est du français méridional et que la construction se retrouve en provençal et dans les langues romanes qui sont en contact possible avec le français parlé à Marseille. On pourrait poser alors comme limite du système français la possibilité de marquer les insertions par *que*. Cette limite ne pourrait être franchie que par les usages qui seraient en situation d'interférence avec un substrat ou un adstrat. Le fait que cette construction soit une caractéristique "stéréotypée" du français méridional viendrait soutenir cette analyse d'un argument sociolinguistique.

Considérons cependant les exemples :

- (19) on faisait du grabuge *qu'on était tous bourrés* et les autres sont arrivés
(Loc. parisien France-Culture)
- (20) lui il commençait à toucher des colis un peu de gauche et de droite *qu'il avait su se débrouiller* des comités quoi
(Loc. du Nord Corpus Martin)

Les parties en italiques peuvent être analysées comme des insertions marquées et ne proviennent pas de régions où il serait simple d'établir les conditions d'un contact de langue propre à produire ces constructions. Les données invitent donc à moduler l'explication par interférence et à proposer que le marquage des insertions par *que* soit une des potentialités du système français dans son ensemble. Il se peut que, statistiquement, la construction soit plus attestée dans les régions où une langue en contact a un large usage du *que*, mais structurellement l'ensemble des usages français seraient sous-tendus par le même système.

Prolongeons un peu la réflexion sur l'extension de *que*. Il y a en fait un cas où le français standard tolère les insertions marquées par *que* : c'est celui des "relatives en apposition" :

- (21) ce gars-là *que d'ailleurs j'avais déjà rencontré* il me dit à ce moment-là ...

L'usage standard fait donc peser de lourdes restrictions sur l'emploi de *que* comme marqueur d'insertion. D'une part, il faut que l'insertion prenne appui sur un élément nominal et d'autre part la forme de l'insertion est contrainte : il s'agit de constructions verbales à objet direct non représenté. Il y a des usages qui peuvent maintenir la première condition mais qui assouplissent la seconde :

- (21) ce gars là *que d'ailleurs je t'avais parlé* ...
(21') ce gars là *que d'ailleurs je l'avais rencontré*

En 21 on trouve un verbe à objet indirect non représenté, en 21', un objet direct représenté par un clitique. Le français méridional semble pouvoir marquer n'importe quel type d'insertion par *que*.

Ces divers usages ne seraient donc pas en rupture les uns par rapport aux autres mais représenteraient les diverses normes de réalisation d'un système commun. Il est alors clair que la comparaison des divers usages français avec ce qui se passe dans les langues romanes voisines est très important : on peut se demander si le fait de système : le marquage des insertions par *que*, ne doit pas être situé à l'échelle de l'ensemble des langues romanes dont il serait alors une caractéristique typologique.

A cette échelle on peut d'ailleurs se demander si l'usage de *que* dans les constructions à insertion n'est pas un cas particulier d'un phénomène plus vaste. Ce phénomène serait la possibilité générale de marquer par *que* les relations d'association d'une construction verbale avec une autre. La relation d'association est une relation syntaxique qui s'oppose dans notre terminologie à la notion de rection. Il s'agit d'un mode de construction qui ne fait pas intervenir le pouvoir constructeur d'une catégorie grammaticale et qui consiste simplement à faire se succéder dans le discours les unités sous un schéma intonatif particulier et le plus souvent avec des contraintes sur les modalités. La construction par insertion entre bien dans cette catégorie, elle constitue un type particulier d'association. On peut alors se demander quels types de constructions associées l'élément *que* peut marquer en français. Les possibilités sont très réduites en français standard, elles sont beaucoup plus étendues dans les usages non standard. Une limite cependant est possible à poser.

Considérons l'association d'un groupe nominal et d'une construction verbale dans des énoncés du type :

(22) les ânes quand il y a de la neige ils sortent tous les jours

Je ne pourrais citer aucun exemple, même en français méridional, où l'on obtienne un énoncé équivalent avec *que* :

(22') * les ânes quand il y a de la neige *qu'ils* sortent tous les jours

Or il existe au moins une langue romane qui offre cette possibilité,

il s'agit du gascon dans des exemples comme :

- (23) ei borreacs aci en pais que em quan non i a neu
 les ânes ici dans le pays où on est quand il y a pas de neige
que sorten tot dia
 ils sortent toute la journée (cité par Fossat)

Il n'est pas question de soutenir que cette construction associée est une variante de la construction sans *que*, mais simplement qu'elle est une construction possible en gascon avec sa valeur propre, alors qu'elle est exclue en français. La limite entre les deux sous-systèmes demande d'ailleurs à être établie avec précision. Considérons en effet un autre type de construction associée. Elle concerne deux constructions verbales dont la première comporte un verbe de type *il y a* qu'il est impossible de nier :

- (24) il y a des gens ils savent pas que faire
 (24') il n'y a pas de gens ils savent pas que faire

Si 24 est une quasi-paraphrase de : *certaines gens ne savent que faire*, il n'est pas possible de construire une telle paraphrase pour 24'. On peut donc poser un type d'associé à premier terme *il y a des X non niable*. Considérons alors l'exemple suivant :

- (25) chaque fois qu'il passait des aviateurs *il y a la tante qu'elle demandait des nouvelles*
 (corpus Marseille)

Le temps même du verbe *il y a* est un argument pour ne pas en faire un verbe constructeur. Le contexte nous invite à comprendre la partie en italiques comme un équivalent de : la tante demandait des nouvelles. Dans cet usage, les associés en *il y a* voient donc leur second terme marqué par *que*. Cette possibilité est en fait plus étendue qu'on ne croit. Dans beaucoup de cas en effet une analyse un peu rapide nous fait prendre pour des relatives des constructions associées marquées par *que*. Cela pourrait être le cas pour :

- (26) il y avait des jeux de mots que tout le monde rigolait
 (certains jeux de mots tout le monde rigolait)
 (il y avait des jeux de mots tout le monde rigolait)
- (27) il y a certains de mes collègues mon entourage aussi que ils m'ont dit moi là dedans ...

- (28) il y a des trous là que on mettrait des maisons là dedans on
les voirait plus (locuteur de la région du Nord).

On constate d'une part que le tour n'est sans doute pas limité au français méridional (ex. 28) et d'autre part que la comparaison des exemples français et gascon nous permet de mieux cerner la rupture entre les deux organisations.

Il y a un élément commun : le fait que les constructions associées peuvent être marquées par *que*. La limite qui distinguerait le français serait que le premier terme de l'association devrait nécessairement comporter un verbe, même s'il s'agit d'un verbe qui n'est pas constructeur. Il faut souligner que cette contrainte sur la possibilité générale qui, elle, serait propre à l'ensemble des langues romanes, s'exprime en termes des catégories grammaticales du système français. Ceci est donc un bon exemple de la façon dont on peut articuler la comparaison entre langues romanes et la description détaillée des usages d'une langue particulière. La comparaison permet de dégager des possibilités très générales à l'intérieur desquelles l'organisation grammaticale propre à chaque langue particulière place des limites. Les usages à l'intérieur d'une langue particulière vont plus ou moins loin dans la tendance, mais là il semble bien que nous soyons dans le domaine de la norme et non du système.

Nous avons jeté là seulement quelques éléments pour une étude de marquage des associés à l'intérieur du domaine français. Il convient de souligner qu'une telle étude suppose une analyse fine des distributions à l'intérieur des divers usages, mais elle gagne à être située dans l'ensemble plus large des langues romanes, cadre nécessaire pour fixer les limites du système français. Ces limites, du fait qu'elles sont établies en termes de catégories grammaticales, nous apparaissent plus dans ce cas comme des faits de système que comme de simples faits de norme.

Il s'en faut cependant que la question soit simple. Prenons le problème des types de compléments que les pronoms clitiques peuvent

représenter. Considérons encore une fois le *y* du français. Dans aucun des usages que je connaisse ce clitique ne peut représenter un complément répondant à la question *comment*. Or ceci est une possibilité pour le pronom clitique correspondant du catalan (orthographié *hi*) par exemple dans 29 :

- (29) si no s'hi neix amb l'intelligencia ...
 si on ne naît pas avec l'intelligence ...

Hi annonce un complément en *amb* (avec) qui correspond à l'interrogatif *com* (comment).

Ainsi on pourrait dire que le système français n'admet, dans le domaine de la rection verbale, que des *y* recouvrant des *où*, à la différence du catalan qui peut aller plus loin dans ce domaine. Il est alors intéressant de citer ces deux exemples que mentionne Littré à l'article *y* de son dictionnaire :

- (30) le roi juge selon la justice ce n'est pas qu'il *y* juge toujours,
 mais il est réputé *y* juger. (Bossuet)
- (31) vous voulez vivre à votre manière vous *y* vivrez (Baron)

Il a donc existé des usages français qui pouvaient aller aussi loin que le catalan. Le français a-t-il subi un changement de système ou simplement un changement de norme en perdant ces usages ? Seule la découverte d'autres changements que l'on pourrait relier à celui-ci permettrait de répondre à une telle question. Dans l'état actuel de la description on peut être tenté de considérer comme accidentel ce type d'évolution et inscrire dans les potentialités du système français une plus grande latitude d'emploi des clitiques que celle qui est attestée dans les usages. On voit que ceci revient, dans un certain nombre de sous-systèmes, à appliquer en quelque sorte une méthode comparative pour reconstituer un super-système plus simple et plus régulier. Les usages particuliers en compliqueraient le fonctionnement par des sortes de servitudes quelque peu arbitraires et liées à un moment de l'histoire.

Je conclurai avec prudence cette section : la comparaison avec d'autres langues romanes peut nous aider à cerner les limites du système

français sur certains points, à condition que l'on dispose d'une description détaillée des usages, aussi bien sur le plan synchronique que sur le plan diachronique.

◆ **Système français et stratégies universelles**

Les discussions précédentes montrent que la tentation est grande d'élargir encore le champ des comparaisons pour cerner les limites du système. Les énoncés "marginiaux" seraient le signe que le français peut accepter des constructions que les préjugés ordinaires nous font considérer comme propres à d'autres langues. Le fait que l'on puisse souvent intégrer ces exemples dans un super système pousse à concevoir la notion de système linguistique de façon très générale.

Une telle conception est bien illustrée dans le cadre théorique défendu par Comrie (81). Le souci qu'on y voit d'accorder une grande importance aux formes, mais aussi la richesse des hypothèses sur les relations entre universaux et grammaires particulières rendent cette approche très séduisante.

Je voudrais montrer dans ce qui suit que nous sommes encore loin de pouvoir articuler des constructions théoriques à grand pouvoir explicatif, comme celle de Comrie, avec la description de détail des langues parlées.

On se reportera à l'ouvrage cité pour une présentation complète des thèses de Comrie. Nous ne nous intéresserons ici qu'à la façon dont il présente le sous-système des "relatives". Il se trouve en effet que la question a été abordée dans notre cadre dans divers travaux : Blanche-Benveniste (80), Deulofeu (80) et (81); la comparaison des deux approches est donc possible.

De façon générale, le modèle syntaxique de Comrie rappelle la théorie des traits distinctifs universaux utilisée en phonologie : on considère qu'il existe un nombre restreint de façons de construire les relatives — les stratégies syntaxiques — et que chaque langue

particulière puise dans cet ensemble de quoi construire sa grammaire des relatives. Il n'est pas exclu qu'une langue utilise plusieurs stratégies. Ainsi le français utilise à première vue trois des cinq ou six stratégies universelles :

- (32) a un appareil qu'on s'en sert pas tous les jours il se rouille
 b un appareil qu'on se sert pas tous les jours ...
 c l'appareil *avec lequel* vous avez fait ça ...

En (a) la subordination est marquée par la particule *que* et la fonction de l'antécédent par rapport au verbe par le pronom "résomptif" *en*. En (b) la fonction de l'antécédent est indiquée par une marque zéro à la place correspondante. En (c) subordination et fonction sont marquées par le pronom relatif antéposé.

La répartition de ces procédés et leur distribution serait gouvernée par un principe fonctionnel universel. On définit d'abord la notion de "fonction pour laquelle il est facile de construire une relative". On construit pour cela une échelle où les positions les moins "accessibles" sont à droite :

sujet > objet direct > objet indirect > circonst. > possesseur

et l'on pose le principe suivant que toutes les langues sont censées observer : plus la position où l'on construit la relative est difficile d'accès plus il faut utiliser une stratégie explicite. On aura compris que la stratégie à pronom résomptif, par exemple, est plus explicite que la stratégie à marque zéro, car elle permet plus facilement à l'auditeur de reconstituer la fonction de l'antécédent dans la relative. On voit comment on peut faire à partir de là une typologie des langues. Ce qui pourrait poser un problème à cette construction serait le cas d'une langue qui pourrait relativiser sur une position difficilement accessible au moyen d'une stratégie très ambiguë.

Comrie lui-même nous signale que le cas existe : il y a des langues qui n'obéissent pas à des principes fonctionnels pour construire leurs règles de syntaxe. Comrie cite le cas du coréen (*op. cit.*, p. 144) :

- (33) (Hyensik-nominatif le chien-accusatif frapper-nominalisateur)
bâton

Les éléments lexicaux ont été traduits. On doit comprendre : le bâton avec lequel Hyensik a frappé le chien. Voilà donc le cas d'un circonstant relativisé avec la marque zéro : il existerait bien des langues à comportement marginal qui ne suivraient pas les principes fonctionnels. Que dire alors de l'exemple français :

- (34) tu as pris le couteau que j'ai tué le poulet

Y aurait-il des usages non fonctionnels en français ? De tels exemples sont attestés dans d'autres langues romanes. Il faut donc convenir que beaucoup de langues possèdent des usages "fonctionnels" et d'autres non fonctionnels. Ceci revient à remettre en cause le principe fonctionnel : il ne semble pas être le seul à gouverner la syntaxe des relatives. On pourrait fort bien le concevoir comme une norme possible, parmi d'autres, pour définir un usage des relatives, plutôt que comme un élément du système.

Que nous apprend alors la description des usages en français ?

- Les stratégies ne sont pas "équivalentes". Indépendamment de leur plus ou moins grande ambiguïté, les diverses stratégies n'apparaissent pas dans les mêmes contextes grammaticaux :

- (35) ce que je t'ai parlé / * ce que je t'en ai parlé
ce que je sais / * ce que je le sais

- (36) le type que j'ai vu et que je lui ai parlé
* le type que je lui ai parlé et que j'ai vu

L'astérisque marque que les formes n'ont jamais été observées dans nos corpus de français parlé. On remarque donc que le pronom *ce* et la coordination ne réagissent pas de la même façon avec la construction à pronom et la construction à marque zéro. On pourrait ajouter les corrélatifs qui ne sont possibles qu'avec les pronoms résomptifs :

- (37) C'est des types que plus on leur ressemble plus ils se fient
à vous
* c'est des types que plus on ressemble plus ils se fient

Il n'est pas jusqu'au pronom relatif qui, dans les corpus, n'ait pas ses contextes de prédilection (voir Blanche-Benveniste, *op. cit.*) :

(38) tous ceux à qui je parlé / ? le gars à qui j'ai parlé

- La notion même de stratégie de relativisation n'est pas adéquate descriptivement. Il y a quelques abus à considérer que les deux constructions suivantes sont équivalentes (cf. Deulofeu 80) :

(39) la serviette que je me suis essuyé

(40) la serviette avec laquelle je me suis essuyé

Seule la deuxième construction spécifie la relation entre serviette et essuyer et peut donc être légitimement comparée à la construction directe :

(41) je me suis essuyé avec cette serviette

dont il faudrait partir pour "fabriquer" la relative par "relativisation".

Pour 39, la relation n'est pas spécifiée *syntactiquement*, elle l'est seulement à partir des combinaisons lexicales les plus attendues. Mais précisément cet exemple signifiait en contexte : c'est la serviette à cause de laquelle j'ai dû m'essuyer. La syntaxe de la construction se borne à dire qu'il y a une relation sans la spécifier entre *serviette* et *essuyer*. On voit alors qu'il n'y a pas correspondance bi-univoque entre les relations possibles en relative et les relations possibles en construction directe :

(42) la serviette que je me suis essuyé
* je me suis essuyé cette serviette

Il est donc erroné de vouloir obtenir toutes les relatives à partir des phrases simples, idée que présuppose la notion de "stratégie de relativisation".

Une fois engagé sur cette piste, on s'aperçoit aisément qu'il ne s'agit pas là d'un cas isolé. Il y a bien d'autres exemples de français normatif comme de français non normatif pour nous montrer l'irréductibilité de la construction relative :

- (43) le plus qui l'a gardée c'est moi / *je l'ai gardée le plus
(44) le seul que j'ai vu / *j'ai vu le seul

De tels décalages nous semblent au coeur même de la définition du système linguistique. Ils constituent non pas des caprices que l'on peut ignorer, mais l'objet même de la description linguistique.

Les principes fonctionnels sont pour leur part mieux situés dans les divers types de normes qui peuvent régler l'usage du système. Nous n'en voulons pour preuve que la façon dont la chasse à l'ambiguïté a été explicitement invoquée par les grammairiens qui ont établi le système du relatif en français standard. On voudrait que la syntaxe des langues soit le plus fonctionnelle possible, elle peut l'être, mais elle peut aussi n'obéir qu'aux subtiles exigences de la réussite d'une pure combinatoire formelle.

Jose DEULOFEU

Université de Provence

★

REFERENCES

- BLANCHE-BENVENISTE, C., "Divers types de relatives en français parlé", *T.A. Informations*, Grenoble, 1980, vol. 21, n° 2.
- COMRIE, B., *Language universals and linguistic Typology*, Blackwell, Oxford, 1981.
- DEULOFEU, J., 80, "Vers une description syntaxique, en français parlé, des séquences : Nom + que + construction verbale", *T.A. Informations*, vol. 21, n° 2.
- 82, "Perspective linguistique et perspective sociolinguistique dans l'étude des relatives en français", *Recherches sur le français parlé* n° 3, Aix, 1981.

★★